

Paris, le 9 juin 2020

## COMMUNIQUE DE PRESSE

## Abattage sans étourdissement et tromperie des consommateurs L'OABA fera condamner l'Etat français si la loi n'y met pas un terme

Les viandes halal et kasher issues des abattages rituels, pratiqués sans étourdissement de l'animal, qui ne trouvent pas preneurs sur ces marchés confessionnels sont dirigées vers le marché conventionnel sans aucune mention informative. Ce système dit de la « complémentarité des circuits de distribution », avalisé par nos gouvernements successifs depuis de nombreuses années, constitue une **atteinte majeure à la liberté de conscience des consommateurs.** 

La protection de la **liberté de religion** du consommateur juif ou musulman qui souhaite manger de la viande kasher ou halal provenant d'un animal abattu sans étourdissement ne saurait justifier la négation de la **liberté de conscience** du consommateur qui ne souhaite pas manger une telle viande, au nom des principes éthiques qui le conduisent à refuser la longue agonie d'animaux égorgés à vif.

Rappelons en effet que la Cour de Justice de l'Union Européenne, <u>dans un arrêt du 26 février 2019</u>, a exclu de la certification biologique les viandes issues de **l'abattage rituel sans étourdissement** au motif que cette méthode d'abattage entraîne des douleurs plus importantes que lors de l'abattage avec étourdissement.

L'OABA a donc mis en demeure l'Etat français, par lettre recommandée du 19 février 2020 adressée au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, de prendre les mesures normatives assurant une traçabilité parfaite des viandes issues d'abattages réalisés sans étourdissement.

Le ministère n'ayant pas répondu à cette demande, **l'OABA a déféré ce refus implicite à la censure du Conseil d'Etat**. Nul doute que la plus haute juridiction administrative de notre pays condamnera le silence coupable du Gouvernement sur ce sujet et mettra un terme à la violation répétée de l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'Homme, de l'article L.441-1 du code de la consommation et de l'article L.1-I 10° du code rural.

Parallèlement à ce recours juridictionnel, l'OABA a lancé une vaste <u>campagne de mobilisation des citoyens</u> auprès de leurs parlementaires. Ces derniers pourraient parfaitement **pallier l'incurie du Gouvernement en votant la <u>proposition de loi n°2780</u> de la députée Claire O'Petit, enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale, le 24 mars 2020 et destinée à « assurer la transparence dans l'abattage des animaux et à informer éleveurs et consommateurs ».** 

Ce faisant, la représentation nationale répondrait aux 74 % de nos concitoyens qui désapprouvent la dérogation à l'obligation d'étourdissement des animaux et aux 80 % qui souhaitent un étiquetage informatif sur le mode d'abattage lorsqu'ils achètent de la viande, selon un sondage IFOP réalisé pour l'OABA du 26 au 27 mai 2020.

Contact presse: Frédéric FREUND - 01 43 79 46 46 - f.freund@oaba.fr